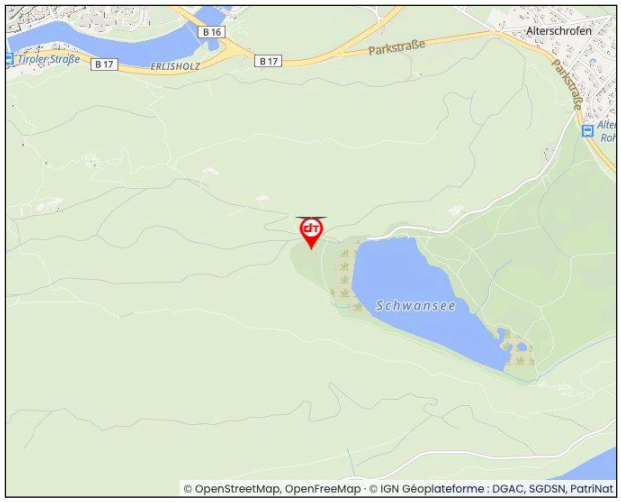
Schwansee

Montagne · Allemagne

Coordonnées GPS	47.55906, 10.71474
Altitude	803 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied > 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aérodrome de Füssen Glider 3,2 km, direction NO · spot 14 m plus haut
Référence du spot	302201



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	06:51	07:25	16:39	17:13	9 h 14	07:25–08:13 · 15:51–16:39
Mer. 18 nov.	06:53	07:27	16:38	17:12	9 h 11	07:27–08:15 · 15:50–16:38
Jeu. 19 nov.	06:54	07:28	16:37	17:11	9 h 09	07:28–08:17 · 15:49–16:37

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aérodrome de Füssen Glider	Aérodrome	3,2 km, direction NO	789 m
Hélistation de Reutte	Hélistation	9,6 km, direction S	860 m
Aéroport de Reutte-Höfen	Aérodrome	10,0 km, direction S	855 m
Hélistation de Zugspitzarena	Hélistation	22 km, direction SE	1 117 m

Description

Der Schwansee liegt im Ostallgäu in Bayern südöstlich von Füssen im Gemeindegebiet von Schwangau und in unmittelbarer Nähe der Königsschlösser Hohenschwangau und Neuschwanstein, und 400 Meter nördlich des Alpsees. Seit 1956 gehört er zum Landschaftsschutzgebiet „Alpsee, Schwansee und Faulenbacher Tal". Der See ist Eigentum des Freistaates Bayern, für dessen Verwaltung die Bayerische Verwaltung der staatlichen Schlösser, Gärten und Seen zuständig ist. Im 19. Jahrhundert wurde der Schwansee mit den Mooren, Feuchtwiesen und Kalkmagerrasen der Umgebung in eine Parklandschaft einbezogen, die zum Schloss Hohenschwangau gehörte. Dieser Schwanseepark wurde im Auftrag des bayerischen Königshauses Wittelsbach nach Plänen von Peter Joseph Lenné angelegt, ist heute allerdings teilweise stark zugewachsen. In der Gegenwart wird der Schwansee im Sommer als Badesee und im Winter zum Schlittschuhlaufen …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=302201

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=47.55906&lon=10.71474
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.